



L'actualisation des connaissances, pour les personnes travaillant avec des animaux domestiques, est obligatoire et nécessaire pour conserver le droit d'exercer. Le CFPPA de Rennes Le Rheu vous propose l'actualisation sur l'ensemble des catégories. L'actualisation dure au minimum 7 heures en présentiel (Note de service - DGER/SDPFE/2016-914 - 01/12/2016), elle doit être réalisée tous les 10 ans.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous nos sessions de formation. Pour vous inscrire, complétez notre bulletin d'inscription. Vous pouvez nous le transmettre :

- Par courriel cfppa.le-rheu@educagri.fr
- Par voie postale : CFPPA, Rue des Chardonnerets BP 55124 35651 LE RHEU

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Gilles Coatanea (gilles.coatanea@educagri.fr ; 02-99-60-90-10) ou Corinne Le-Gall (corinne.le-gall@educagri.fr ; 02-99-60-87-77)

Actualisation ACACED*
CHIEN-CHAT-AUTRES
154 € 1 jour (9h-12h et 13h-17h)
30 mars 2021
7 octobre 2021
10 mai 2022
11 octobre 2022

* ACACED, attestation de connaissances des animaux de compagnie d'espèces domestiques, anciennement CCAD

Pour plus d'information sur le certificat de capacité pour les animaux domestiques vous pouvez consulter le site <http://www.formation-certificat-capacite-domestique.fr/index.html#obligation>

Notre centre de formation fait partie du réseau national de lycées agricoles publics [Préférence FORMATIONS](http://www.formation-certificat-capacite-domestique.fr). Un travail collectif nous permet de proposer des formations de qualité sur l'ensemble du territoire national (Départements d'outremer compris).

Découvrez l'offre complète de formation sur notre portail : <http://www.formation-certificat-capacite-domestique.fr/>